



PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

n° 46 du 24 juin 2020

- Special -

**Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés peuvent être consultés
auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée**

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES

SOMMAIRE

n° 46 du 24 juin 2020

- Special DRAAF -

Liste des **arrêtés préfectoraux** portant autorisation ou refus d'autorisation d'exploiter

C49190747	25/05/2020	Autorisation	SAS PARAMOUNT PLANTS GARDEN
-----------	------------	--------------	-----------------------------

SOMMAIRE

n° 46 du 24 juin 2020

- Special DRAAF -

Liste des **accusés de réception** de demandes d'autorisations d'exploiter ayant fait l'objet d'une autorisation tacite

N° de l'accusé de réception	Identité du demandeur	Commune du demandeur	Cédant	Surface autorisée (en hectares)	Références cadastrales et commune où sont situées les parcelles	Date d'enregistrement de la demande	Autorisation tacite à compter du :
C53190613	GAEC CARRE-PICHARD	53160 ST PIERRE SUR ORTHE	EARL DE L'ORTHE	5,74	A911,A913,A915,A916,A1134,A1136,A1142,A1191 et A1603 située(s) à SAINT-PIERRE-SUR-ORTHE	04/11/2019	04/03/2020
C53190614	EARL BUFFET	53500 ST PIERRE DES LANDES	BOITTIN Thérèse	6,75	D294,D295,D958,E1191 et E1194 située(s) à LARCHAMP	04/11/2019	04/03/2020
C53190615	SERVEAU Brigitte	53350 ST MICHEL DE LA ROE	SERVEAU Michel	10,18	ZH17A,ZH17B,ZH16A,ZH16Z et ZH19 située(s) à SAINT-MICHEL-DE-LA-ROE	04/11/2019	04/03/2020
C53190616	LEBLANC Jean Michel	53600 EVRON		3,22	G22,G18 et G19 située(s) à SAINTE-GEMMES-LE-ROBERT	04/11/2019	04/03/2020
C53190617	GAEC DE LA PETITE BOUVERIE	53120 CARELLES	EARL DES GENETS	38,77	A214,A215,A228,A229,A230,A232,A233,A334,A335,A224,A225,A226,A227,A413A,A416J,A420A,A28,A39,A48,A49,A166,A172,A173,A192,A374,A376,A414AJ,A414AK,A417,A419,A421A,A378,A379,C66J,C456,C458 et C460 située(s) à SAINT-BERTHEVIN-LA-TANNIERE	04/11/2019	04/03/2020
C53190618	GAEC SOUS LE MARRONNIER	53110 LASSAY LES CHATEAUX	CONNEAU Paul	8,22	ZD67E,ZD67D,ZD67C,ZD67B,ZD67A et ZD65 située(s) à LASSAY-LES-CHATEAUX	04/11/2019	04/03/2020
C53190619	GAEC DES COUTELLIERES	53170 LE BIGNON DU MAINE		28,25	A136A,A137,A138,A140A,A143,A146,A147,A303,A304,A315,A316,A360,A701,A704,A710,A714,A715,A723,A724,A728,A756,A759,A879,A881J,A881K,A883,A1068,A1069,A1070A,A1071,A1072,A1073 et B823 située(s) à LE BIGNON-DU-MAINE	04/11/2019	04/03/2020
C53190620	GAEC DES MOULLIERES	53240 ST GERMAIN LE FOUILLOUX	VAUGEOIS Annick	32,33	F188,B1291,B1293,B1302,B1303,B1304,B2,B3,B4,B488,B489,B493,B494,B984,B1286,B1288,XE12K,XE12J,XE7L,XE7K,XE7J,XE5L,XE5K,XE5J,XE2L,XE2K et XE2J située(s) à ANDOUILLE, SAINT-GERMAIN-LE-FOUILLOUX et CHANGE	05/11/2019	05/03/2020
C53190622	GAEC D2F LAND	53420 CHAILLAND	BARRAIS Raymond	1,07	BI10 située(s) à CHAILLAND	05/11/2019	05/03/2020
C53190623	EARL DE LA MERCERIE	53420 CHAILLAND	BARRAIS Raymond	7,81	AB104J,AB104K,AB104L,AB108,AB231J,AB231K,AB233,AB236J,AB236K,AB107 et BI8 située(s) à CHAILLAND	05/11/2019	05/03/2020
C53190624	GAEC DES VAUX	53120 CARELLES	FAUVEAU Suzanne	3,31	ZI11J,ZI11K,ZI12J et ZI12K située(s) à MONTAUDIN	06/11/2019	06/03/2020

C53190625	GAEC DES VAUX	53120 CARELLES	GERAULT Gerard	6,38	ZI6J,ZI6K,ZI26J,ZI26K,ZI7J et ZI7K située(s) à MONTAUDIN	06/11/2019	06/03/2020
C53190626	EARL DE BREMENCE	53160 ST MARTIN DE CONNEE	GAEC CARRE-PICHARD	4,68	WL5J,WL5K et WL5L située(s) à SAINT-MARTIN-DE-CONNEE	07/11/2019	07/03/2020
C53190627	SCEA CHAIGNON	53200 GENNES-LONGUEFUY E	JOUIN Dominique	11,96	C132,C246,C247,C248 et C268 située(s) à GENNES-LONGUEFUYE	07/11/2019	07/03/2020
C53190628	GARNIER Quentin	53940 AHUILLE	EARL DE LA GUICHERIE	9,45	ZX4J,ZX4K et ZX4M située(s) à LOIRON-RUILLE	07/11/2019	07/03/2020
C53190629	GAEC DU VILLAGE	53390 LA ROUAUDIERE	JAMET Loic	9,42	ZR93AJ,ZR93AK,ZR93B,ZO16AK,ZO16AL,ZO16BJ et ZO16BK située(s) à LA ROUAUDIERE	08/11/2019	08/03/2020
C53190633	EARL DELHOMMOIS	53160 ST PIERRE SUR ORTHE	EARL DU GRAND MARCHE	36,47	B1034,B1036,B1041,B1051,B1052,B1054,B1183,B1184J,B1184K,B1185,B1186,B1187,B1188,B1189,B1191,B1192,B1193,B1518,B1602,B1604,B1606,B1607,B1610,B1612,B1614,B1622,B1759,B1065,B1162,B1163,B1164,B1165,B1166,B1167,B1174,B1176,B1509,B1763,B1773,B1777,B1778,B1779,B située(s) à CHAMPGENETEX	12/11/2019	12/03/2020
C53190634	EARL DU PLESSIS	53160 HAMBERS	EARL DU GRAND MARCHE	48,85	B498,B500,B1782,B1783,B1784,B1785,B1786,B2758,B2821,B446,B477,WA21,WA22,B2876,B2877,B2880,B2881,B2812,B457,B458,B459,B474,B475,B277,B2319,B438,B448,B449,B476,B480,B481,B482,B491,B495,B515,B523,B526,B527,B609,B646,B647,B1583,B1787,B2452J,B2452K,B2479,B2480 située(s) à CHAMPGENETEX et BAIS	12/11/2019	12/03/2020
C53190635	GAEC DESTI'LAIT	53210 ARGENTRE	MEDOT Alexandre	112,63	B416,A117,A132,A133,A134,A135,A136,A137,A138,A139,A140,A141,A143,A155,A157,ZS39,ZS1J,ZS1K,A90,A256,ZS40,ZS35,ZS26,ZS29,ZS31J,ZS31K,ZS31L,A278,ZK1,ZS23J,ZS23K,A44,A45,A46,A456,YM2,YM3,ZE30,A229,B336,B345,B412,B413,B414 et B415 située(s) à MONTSURS-SAINT-CENERE,ARGENTRE,LA CHAPELLE-RAINSOUIN,SOULGE-SUR-OUETTE et LOUVIGNE	12/11/2019	12/03/2020

Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt

PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE

Direction régionale de l'alimentation
de l'agriculture et de la forêt

Service régional de l'économie agricole
et des filières

49173212

ARRÊTÉ DRAAF N° C49190747
portant sur une demande d'autorisation d'exploiter

Le préfet de la région Pays de la Loire
Chevalier de la légion d'honneur

Vu le code rural et de la pêche maritime, et notamment ses articles L.331-1 à L.331-11 et R.331-1 à R.331-16 relatifs au contrôle des structures des exploitations agricoles, L.312-1 et R.312-1 à R.312-3 relatifs au schéma directeur régional des exploitations agricoles et R.313-1 à R.313-8 relatifs à la commission départementale d'orientation de l'agriculture,

Vu l'arrêté préfectoral n°2016/240 du 10 juin 2016 établissant le schéma directeur régional des exploitations agricoles de la région des Pays de la Loire (SDREA),

Vu l'arrêté préfectoral n°2020/SGAR/32 du 5 février 2020 portant délégation de signature à M. Yvan LOBJOIT, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire,

Vu la décision n°2020/DRAAF/n°13 du 2 mars 2020 portant subdélégation de signature administrative de Yvan LOBJOIT, directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire à ses collaborateurs,

Vu la demande d'autorisation d'exploiter enregistrée complète le 18/12/19, déposée par SAS PARAMOUNT PLANTS GARDEN dont le siège d'exploitation est situé à CONTIGNE pour la reprise d'une surface de 46.7505 hectares situés à MORANNES-SUR-SARTHE-DAUMERAY et CONTIGNE précédemment mis en valeur par HOLLOWAY John à LES HAUTS D'ANJOU,

Considérant que l'opération envisagée par SAS PARAMOUNT PLANTS GARDEN ne relève d'aucune des situations prévues par l'article L 331-3-1 du code rural et de la pêche maritime, pouvant donner lieu à un refus d'autorisation d'exploiter,

Considérant que l'opération envisagée s'inscrit dans les orientations prévues par le SDREA des Pays de la Loire,

ARRÊTE

Article 1^{er} : SAS PARAMOUNT PLANTS GARDEN est autorisé à exploiter 46,7505 ha pour les parcelles :

- A195 - A196 - A588 - A197 - A221 - A219 - A380K - A220 - A559 - A374 - A548 - A1 - A2 - A359 - A360 - A361A - A380J - A365J - A365K - A366 - A370J - A370K - A372 - A373 - A375 - A376 - A377 - A378 - A381J - A381K - A382J - A382K - A383 située(s) à CONTIGNE,
- A1 - A2 - A3 - A4 - A5 - A17 - A18 - A19 - A20 - A21 - A22 - A356 située(s) à MORANNES-SUR-SARTHE-DAUMERAY.

Article 2 : Cette autorisation est périmée si le fonds n'a pas été mis en culture avant l'expiration de l'année culturale qui suit la date de notification. Si le fonds est loué, l'année culturale à prendre en considération est celle qui suit le départ effectif du preneur sauf si la situation du demandeur au regard des dispositions du code rural est modifiée.

Article 3 : Le secrétaire général aux affaires régionales des Pays de la Loire, le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire et le(s) maire(s) de la (des) commune(s) de MORANNES-SUR-SARTHE-DAUMERAY et CONTIGNE sont chargé(e)s, chacun(e) en ce qui (le ou la) concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur, affiché dans la (les) mairie(s) précédemment mentionnée(s) et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

Fait à NANTES, le 25 mai 2020

Pour le préfet de la région Pays de la Loire
et par délégation,

Pour le directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt,

La cheffe du service régional de
l'économie agricole et des filières,



Patricia BOSSARD

Voies et délais de recours :

La présente décision peut, dans le délai de deux mois à compter de la réception de sa notification, faire l'objet d'un recours soit :

- auprès du préfet de la région (recours gracieux)
- auprès du ministre chargé de l'agriculture (recours hiérarchique)
- devant le tribunal administratif de Nantes (recours contentieux) sis 6 allée de l'Ile Gloriette - BP 4211 – 44041 Nantes Cedex 01

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

L'exercice d'un seul des recours gracieux ou hiérarchique proroge le délai de deux mois, utile pour saisir le tribunal administratif. Quand l'administration répond par un refus express, le délai de deux mois pour saisir le tribunal administratif court à partir de la réception de la lettre de refus.

